

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 1886-304 ET 2177

PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 12 mai 2011, des certificats de conformité ont été délivrés par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard des règlements suivants adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 2 mai 2011:

- Règlement numéro 1886-304 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) créer la zone Habitation H09-21 et la zone Habitation H09-22 à même la zone Industrie I09-05; b) annuler la zone Industrie I09-05* »;
- Règlement numéro 2177 intitulé : « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* ».

En conséquence, les règlements numéros 1886-304 et 2177 de l'arrondissement de Saint-Léonard sont réputés conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et ils sont entrés en vigueur le 12 mai 2011.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard,
ce 24^e jour du mois de mai 2011.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement